

STREGO AUDIT - LE MANS

110 rue de Beaugé
72000 Le Mans

T : 02 43 76 94 30

strego.lemans@bakertillystrego.com
www.bakertillystrego.com

ASSOCIATION MFR VERNEIL

Siège social : Château de Mangé - 72360 VERNEIL-LE-CHETIF

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 août 2020

ASSOCIATION MFR VERNEIL

Siège social : Château de Mangé - 72360 VERNEIL-LE-CHETIF

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 août 2020

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MFR VERNEIL relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 12 novembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait au Mans, le 24 novembre 2020

Le Commissaire aux Comptes
STREGO Audit



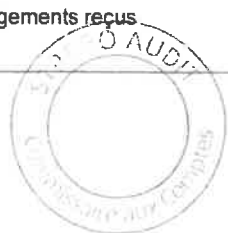
Christelle BRETON-SIRET

COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 août 2020



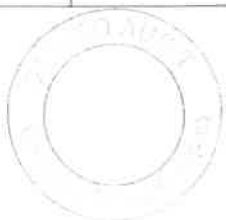
BILAN ACTIF

		Note	Exercice N, clos le :		31/08/2020	31/08/2019	
			Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement					
		Frais de développement					
		Concessions, brevets et droits similaires		8 398	7 854	544	907
		Fonds commercial (1)					
		Autres immobilisations incorporelles					
		Immobilisations incorporelles en cours					
		Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	31	47 961	47 961	0	0
		Constructions		1 625 080	1 436 848	188 231	154 386
		Installations techniques, matériel et outillage industriels					
		Autres immobilisations corporelles		355 244	325 955	29 288	24 818
		Immobilisations grevées de droit					
		Immobilisations en-cours		297		297	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES(2)	Avances et acomptes					
		Participations					
		Créances rattachées à des participations					
		T.I.A.P					
		Autres titres immobilisés		8 163		8 163	8 163
	Prêts						
	Autres immobilisations financières		1 494		1 494	1 494	
Total (I)			2 046 635	1 818 619	228 017	189 767	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements	32	4 849		4 849	7 626
		En-cours de production de biens et services					
		Produits intermédiaires et finis					
		Marchandises					
	CRÉANCES (3)	Avances et acomptes versés	33	9 515		9 515	215
		Usagers et comptes rattachés		41 677	13 190	28 487	26 474
		Comptes affiliés	34				
	DIVERS	Autres créances		14 794		14 794	33 546
		V.M.P					
		Instruments de trésorerie	35				
COMPTES DE RÉGULARISATION	Disponibilités		200 895		200 895	150 222	
	Charges constatées d'avance (3)	36	7 220		7 220	7 320	
	Total (II)		278 950	13 190	265 760	225 404	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)						
	Primes de remboursement d'obligations (IV)	36					
TOTAL GENERAL (I à V)			2 325 586	1 831 809	493 777	415 171	
Revois : (1) Dont droit au bail :			(2) part-d'1 an Immo. fin. nettes		(3) Part à + 1 an		
Engagements reçus		Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents					
		Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle					
		Dons en nature restant à vendre					



**BILAN PASSIF**

		Note	31/08/2020	31/08/2019
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	FONDS PROPRES			
	Fonds associatifs sans droit de reprise		176 597	176 597
	Ecarts de réévaluation			
	Réserves		71 801	71 801
	Report à nouveau		-95 706	-132 443
	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		44 229	36 737
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS			
	Fonds associatifs avec droit de reprise	40		
	Apports			
	Legs et donations			
	Subventions d'investissement sur biens renouvelables par l'organisme			
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
	Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		60 556	76 795	
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (commodat)				
Total (I)			257 477	229 487
FONDS DEDIES	Sur subventions de fonctionnement	41		
	Sur autres ressources			
Total (II)				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques	42	15 000	20 000
	Provisions pour charges			
	Total (III)			15 000
DETTES (1)	Emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		103 534	50 500
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs)			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		5 376	7 780
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43	35 432	36 695
	Dettes fiscales et sociales		69 343	59 556
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes		1 309	7 468
Instrument de trésorerie				
Comptes régul.	Produits constatés d'avance (1)	44	6 306	3 684
Total (IV)			221 300	165 684
Ecart de conversion passif		(V) 44		
TOTAL GENERAL (I à V)			493 777	415 171
Engagements donnés				
Renvois	(1) Dont à plus d'un an		84 247	40 575
	Dont à moins d'un an		137 053	125 108
	(2) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques			





COMPT E DE RESULTAT

				Note	31/08/2020	31/08/2019
Nombre de mois de la période					12	12
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 - France	2 - Exportation	Total	Total
	Ventes de marchandises					
	Production vendue	biens				
		services	269 352		269 352	361 771
	CHIFFRE D'AFFAIRES NET (4)		269 352		269 352	361 771
	Production stockée					
	Production immobilisée					
	Subventions d'exploitation				598 869	649 709
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				14 671	4 271
	Cotisations				3 480	3 800
Dons						
Legs et donations						
Autres produits				1 887	52	
Total des produits d'exploitation (1) (I)					888 259	1 019 603
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
	Variation de stock (marchandises)					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y c. droits de douane)				86 735	137 376
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				2 777	806
	Autres achats et charges externes (3)				190 472	253 605
	Impôts, taxes et versements assimilés				13 280	12 968
	Salaires et traitements			51	385 777	396 824
	Charges sociales				134 684	156 076
	Dotations aux amortissements sur immobilisations				36 940	39 840
	Dotations aux dépréciations sur immobilisations					
	Dotations aux dépréciations sur actif circulant				6 578	3 610
	Dotations aux provisions					
	Autres charges				8 973	356
Total des charges d'exploitation (2) (II)					866 216	1 001 460
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					22 044	18 143
OPERATIONS EN COURANT	Excédent attribué ou déficit transféré (III)			52		
	Déficit supporté ou excédent transféré (IV)					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				129	138
	Autres intérêts et produits assimilés				243	1 727
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			53		
	Différences positives de change					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des produits financiers (V)					373	1 864
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions					
	Intérêts et charges assimilées			54	505	1 137
	Différences négatives de change					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)					505	1 137
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					-132	727
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)					21 912	18 870





COMPTES DE RESULTAT

		Note	31/08/2020	31/08/2019
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		6 613	2 313
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	55	16 239	18 383
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
	Total des produits exceptionnels (VII)		22 852	20 696
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		535	2 829
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	56		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions			
	Total des charges exceptionnelles (VIII)		535	2 829
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			22 317	17 867
(IX)	Impôts sur les bénéfices	58		
(X)	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	59		
(XI)	Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+X)			911 484	1 042 163
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+XI)			867 255	1 005 426
5 - EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges) (15)			44 229	36 737

Renvois	(1)	(2)	(3)
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		
	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
	Dont crédit bail mobilier		
	Dont crédit bail immobilier		

EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits	Bénévolats		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
Total			
Charges	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel Bénévole		
Total			





Annexe

